

Le sport et ses pouvoirs (XIXe - XXe)

Les travaux des historiens et sociologues du sport visent à rendre compte de la complexité des enjeux culturels, sociaux et politiques soulevés par les sports et les éducations physiques. Au cours des dernières décennies, un certain nombre de travaux se sont plus particulièrement intéressés à la question du pouvoir, positionnant le sujet dans l'historiographie du sport. Si les premières réflexions mettent l'accent sur l'étude des rapports de pouvoir(s) générés par le phénomène sportif, de nombreuses pistes de réflexions autour de la définition même de la notion de pouvoir, de sa manifestation et de son exercice dans le domaine sportif restent encore à explorer.

En 1987, à l'occasion du colloque *Sport et changement social* organisé par la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, plusieurs communications abordent par exemple la question du changement à partir de la notion de pouvoir sportif et sur la base d'approches principalement endogènes (R. Bonnes, « Le pouvoir sportif : les logiques d'évolution de 1940 à 1986 » ; P. Chifflet, « Le pouvoir sportif et l'accueil des sportifs » ; J. Dumas, « Institution sportive et jeu de pouvoir »).

En avril 1992, le sport est cette fois analysé à partir de rapports de pouvoir entretenus avec l'État et la société civile (Revue *Pouvoirs* n°61). Les auteurs mettent en évidence la naissance d'un pouvoir sportif et le développement d'un droit du sport. Mais les questions de la mise en œuvre ou de l'exercice de ce pouvoir tout comme l'application de ce nouveau droit sportif au cours du XXe siècle n'ont pas été explorées plus avant. Par ailleurs, s'il conduit à montrer que le sport devient un enjeu de pouvoir pour les nations, ce cadre d'analyse reste encore à exploiter à la lumière des différentes activités sportives, des institutions ou des manifestations sportives des deux derniers siècles. D'ailleurs, les travaux des congrès de Clermont-Ferrand (1992) et Pau (1993) du Comité des travaux historiques et scientifiques abordent implicitement cette question du pouvoir sportif à travers la thématique *Éducation et politiques sportives XIXe-XXe siècles*, confirmant ainsi l'intérêt d'étudier le phénomène sportif sous l'angle des rapports d'autorité qu'il suscite.

Les études dirigées par Pierre Arnaud (Pierre Arnaud & Alfred Wahl, *Sport et relations internationales*, 1993 ; Pierre Arnaud & Jacques Riordan, *Sport et relations internationales (1900-1914)*, 1998) vont bien interroger le sport en l'envisageant comme un enjeu de pouvoir. Reste que ces premiers travaux méritent d'être revisités, en investiguant l'ensemble des pratiquants, des groupements, des institutions, des politiques, aussi bien sur un plan local qu'international (P. Arnaud & G. Garrier, *Histoire des jeux et des sports*, CTHS, 1991).

Un premier éclairage a été apporté dans l'ouvrage *Sport et pouvoirs au XX^e* de Jean-Paul Clément, Jacques Defrance et Christian Pociello (1994). À travers une problématisation de la complexité des mécanismes sociaux et culturels du phénomène sportif, ils interrogent d'une part la manière dont les groupes sociaux investissent certains sports et d'autre part comment s'établissent les relations avec l'État et le pouvoir politique.

À la lumière de l'ensemble des travaux cités, ainsi que de la vitalité de l'objet d'étude du pouvoir dans le sport, de nombreuses pistes de réflexions demandent à être explorées, notamment autour de la définition même de la façon dont le pouvoir s'exerce et se manifeste dans le domaine sportif. D'autres travaux doivent également permettre la compréhension de la mise en œuvre ou de l'exercice de ce pouvoir tout comme l'application du droit sportif au cours du XX^e et XXI^e siècle. Enfin, l'étude des mécanismes du pouvoir sportif réclame une analyse à la lumière des activités physiques, des éducations physiques, des groupements d'acteurs et des institutions (culturelles, éducatives, politiques, sportives), des manifestations, des politiques et des pratiquants qui le caractérisent, aussi bien sur le plan local, national, qu'international, au cours de ces deux derniers siècles.

Si *les Carrefours d'Histoire du Sport* traitent implicitement de la question des pouvoirs à partir des thématiques de la ville (Besançon, 1996) du genre (Lyon, 2004), des médias (Grenoble, 2008) ou de l'Olympisme (Rouen, 2012), l'objet d'étude du « pouvoir » n'a jamais constitué l'analyseur central du phénomène sportif.

C'est pourquoi le 17^{ème} *Carrefour d'Histoire du Sport* organisé à Lille se propose d'interroger le sport et les éducations physiques à partir de la problématique du « pouvoir ». Il s'agira de réfléchir aux différentes formes générées par et autour du sport, de comprendre comment ce pouvoir a été construit et s'est structuré dans l'espace sportif depuis le XIX^e siècle. Cela suppose d'étudier les manières et les conditions par lesquelles le pouvoir s'exerce en particulier au niveau institutionnel, aussi bien en France qu'à l'étranger, selon des niveaux d'échelle différents (local, national, international). Les réflexions viseront également à identifier les acteurs individuels et collectifs qui ont construit et exercé ce pouvoir dans l'espace sportif, en cherchant à mettre en évidence à quels rapports de domination ils ont conduit au cours de ces deux derniers siècles ? Enfin, il sera important d'aborder la notion de pouvoir à partir de l'analyse de contre-pouvoirs, minorités et dissidences qui s'organisent dans et autour du sport.

Pour organiser la réflexion relative à la genèse et à l'évolution du pouvoir dans l'espace sportif en particulier par rapport aux luttes pour le pouvoir de définition, de réglementation et de contrôle de tel ou tel espace de pratiques physiques, six thématiques sont proposées :

- **Axe 1 : *Les Fédérations et institutions sportives.***

Ce premier axe vise à rassembler des communications prenant les institutions sportives et éducatives pour objet, avec un intérêt particulier pour les fédérations et certains "lieux de pouvoirs" (CNOSF, CIO, MJS, fédérations sportives). Les contributions pourront porter aussi bien sur des institutions locales, nationales ou internationales, soit en les considérant directement comme objet d'étude, soit en s'intéressant aux instruments qui les caractérisent (licences, modes d'élection, etc.). Cet axe visera notamment à rendre compte des facteurs politiques et/ou idéologiques qui expliquent l'émergence des institutions sportives, gymniques et éducatives et de ce qui fonde leur prégnance passée et présente dans la structuration du sport. La réflexion pourra également porter sur les contre-pouvoirs (syndicats de joueurs, associations de riverains contre la construction d'un équipement sportif, collectifs se mobilisant pour le boycott d'une compétition internationale, etc.) qui s'organisent avec et contre ces institutions sportives.

- **Axe 2 : *Les Dirigeants et acteurs du sport.***

Le deuxième axe se centre sur une perspective plus personnalisée en offrant aux communicants la possibilité de présenter la biographie de tel ou tel dirigeant-e sportif/ve, gymnique à partir de différentes échelles (du local à l'international en passant par le national). Les travaux sur les "hommes de pouvoir" : Ministres, Haut fonctionnaires ou autres "figures" des fédérations, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire peuvent constituer une réflexion particulièrement pertinente. L'entrée par les acteurs individuels ne se réduit toutefois pas aux seuls portraits singuliers. Si les travaux de type prosopographique, de même que les approches raisonnant en termes de genre sont des entrées pertinentes, celles qui s'intéressent aux divers groupements et autres amicales sont également bienvenues.

- **Axe 3 : *La réglementation d'un secteur de pratique.***

Le troisième axe se propose de rassembler des contributions prenant pour objet les luttes pour la définition, le contrôle, les normes et la réglementation d'un domaine d'intervention en matière de pratique sportive et gymnique. Si la question des textes de lois régissant le cadre de la pratique sportive, la sécurité des pratiquants et le pouvoir sportif constitue une entrée évidente, il s'agit tout autant de s'intéresser aux affrontements entre différents groupes (comme par exemple les oppositions entre les enseignants d'éducation physique et ceux qui deviendront les kinésithérapeutes pour s'approprier le contrôle du domaine de la rééducation physique ; les conflits à propos du sport scolaire entre les enseignants d'éducation physique et sportive et les tenants des pratiques sportives fédérales ; les luttes entre défenseurs de l'amateurisme et promoteurs du professionnalisme pour définir ce que doivent être les conditions de pratique du sport de compétition ; etc.). Dans l'étude de cette réglementation de

l'espace sportif, l'analyse peut également porter sur la question de la formation des cadres comme enjeu de pouvoir entre différents groupements et corporations dont les rapports déterminent des territoires hégémoniques et/ou des sous-espaces d'interventions

- **Axe 4 : *Les pouvoirs publics et le sport.***

Le quatrième axe porte sur une catégorie d'acteurs jusqu'à présent peu étudiée et pourtant décisive dans la structuration du sport, à savoir les pouvoirs publics. Les communications relevant de cet axe s'intéresseront aussi bien aux pouvoirs publics locaux qu'à l'État, voire à des acteurs supra-étatiques comme l'Union Européenne, l'UNESCO, ou d'autres organisations internationales. Un des objectifs est ici d'apporter, par exemple, un éclairage sur les instruments et l'exercice de la puissance sportive publique, dans la lignée des travaux de Gérald Simon sur *Puissance sportive et ordre juridique étatique* (1990), afin d'étudier le rôle des groupes engagés dans la production de l'action publique (élus, fonctionnaires, experts, etc.), leurs modalités concrètes d'investissement (financement, action législative, etc.), les catégories d'action publique spécifiques au sport français (ordonnance de 1945 par exemple), ainsi que la façon par laquelle les pouvoirs publics légitiment l'action de tel ou tel type de groupements (en particulier les fédérations).

- **Axe 5 : *Éthique et responsabilité dans l'exercice du pouvoir.***

Le cinquième axe a pour fonction d'analyser la mise en responsabilité de l'espace sportif en observant les conditions et les manières par lesquelles les différents acteurs (dirigeants, pratiquants, spectateurs, journalistes et politiques) utilisent voire instrumentalisent les « valeurs du sport ». Cet axe sera aussi l'occasion d'étudier les controverses quant à ce qu'est l'éthique dans le sport. Il pourra ainsi réunir des contributions s'efforçant de rendre compte de ce que sont les principes de justice en vigueur dans cet espace et les luttes auxquelles ils conduisent (oppositions quant à l'évolution des règlements et des matériels sportifs, débats relatifs au dopage, etc.)

- **Axe 6 : *Le sport comme lieu de socialisation et de discipline des corps.***

Le sixième axe s'intéresse enfin aux effets de la pratique sportive sur ceux et celles qui s'y adonnent. Il vise à rassembler des communications portant sur ce qui s'intériorise, notamment en termes de rapport à l'autorité et au pouvoir, au travers même de la pratique physique et sportive. Ce sera l'occasion de réunir ici des contributions sur les projets éducatifs et pédagogiques portés par les différents groupements sportifs (fédérations affinitaires notamment) au cours de l'histoire dans différents contextes (local, national ou colonial). Il s'agira tout particulièrement d'appréhender l'ensemble des espaces de socialisation du corps (clubs sportifs, mouvements de jeunesse,

associations culturelles, colonies de vacances, etc.) pour mieux comprendre la dimension politique des pratiques physiques et sportives dans ses liens avec leur fonction éducative.

En plus de ces thématiques, il sera possible de proposer des symposiums thématiques « libres » regroupant plusieurs communications orales. Les propositions de symposium thématiques « libres » devront regrouper l'ensemble des résumés et présenter, complémentairement aux exigences de soumission d'une communication orale, une page (maximum) de synthèse introductive du symposium.